

Comprendre la pluralité des familles contemporaines

Laura Cardia Vonèche, Institut de médecine sociale et préventive, Université de Genève

Mon exposé vise à mettre en évidence la pluralité des formes familiales contemporaines.

- J'essayerai de pointer les transformations importantes qui se sont produites et qui ont permis l'émergence de nouvelles formes familiales. Je m'interrogerai sur le sens du mariage aujourd'hui et sur la place qu'occupe l'enfant.
- J'essayerai en conclusion de voir comment ces changements modifient la place respective et le rôle des parents et des enfants ainsi que des professionnels, dans la prise en charge des enfants.
- En conclusion je poserai quelques questions : Quels sont les nouveaux débats et les nouveaux défis qui se font jour et quelles sont les tensions qui en résultent ?

Les transformations de la famille, couple, enfant, rôles parentaux

J'aborderai trois changements importants :

- I. La transformation du lien du couple
- II. Le changement dans la manière d'envisager la place de l'enfant
- III. La redéfinition des rôles familiaux et surtout parentaux autant dans la famille unie que dans la famille séparée

Dans cette partie j'essayerai de montrer comment ces changements qui sont concomitants avec la montée de l'individualisme, se traduisent par un autre sens donné à l'engagement dans le mariage.

J'évoquerai comment ces impératifs sont l'expression d'une même tendance : l'enfant est désiré pour lui-même et pour soi, l'accent est mis sur son individualité et ses droits, la relation conjugale est basée sur l'intérêt individuel de chacun. Je soulignerai comment ils se trouvent en tension avec la nécessité de la prise en charge continue de l'enfant lorsque les parents décident de rompre leur lien conjugal. Tous ces changements se répercutent certainement sur l'éducation des enfants qui nécessite d'être repensée.

I. La transformation du lien de couple

Pour comprendre la pluralité des familles contemporaines, il faut comprendre les changements qui sont intervenus dans la famille « traditionnelle » et mettre en lumière les facteurs qui ont contribué à l'avènement de ces changements.

Rappelons que les familles monoparentales et recomposées ont toujours existé. Elles étaient dues au fait que l'un des parents décédait et que le parent survivant se remariait pour assurer aux enfants une prise en charge économique et pratique. Cependant le sens que ces mêmes structures familiales revêtent aujourd'hui est très différent. J'évoquerai brièvement les facteurs qui ont contribué aux mutations familiales contemporaines pour ensuite interroger la signification qu'on donne aujourd'hui au mariage.

1) La mutation du statut de la femme

- **L'accès à l'éducation, aux diplômes, et le salariat des femmes**

Au 19^{ème} siècle les garçons sont à l'école, les filles y accèdent seulement à la fin du 19^{ème} siècle. L'explosion scolaire qui, entre 1960 et 1990, allonge la scolarisation de la masse des élèves, concerne autant les filles que les garçons.

- **Salariat des femmes entre 1800 et 1950,**

Il a permis l'indépendance économique des femmes, même si les salaires féminins ont été très longtemps inférieurs aux salaires masculins au point qu'ils ne permettaient pas aux femmes de subvenir seules à l'entretien de leurs enfants.

- **La maîtrise de la fécondité et la baisse de la natalité.**

Les moyens de contraception modernes se diffusent dans les années 1970. L'avortement est dépenalisé. Le fait de pouvoir choisir d'avoir un enfant a transformé la condition des femmes qui ont ainsi pu dissocier leur vie sexuelle de la peur d'être enceinte. Les parents font désormais un enfant moins pour assurer leur descendance que pour l'épanouissement de chacun et pour celui du couple.

(Mais la société de l'enfant désiré est aussi celle de la chute des niveaux de fécondité en dessous du seuil de renouvellement de la population.)

- **Le mariage d'amour remplace l'alliance entre deux familles**

Le mariage basé sur l'amour des époux donne aux femmes plus de place dans le choix du conjoint. Il se répand et avec la montée de l'indépendance économique et des droits des femmes, celles-ci ne supportent plus les comportements masculins tolérés jadis quand elles n'avaient pas le choix.

2) La précarité des unions, le « démariage »

• Montée des divorces

Le nombre de divorces a commencé à monter dès la fin des années 1960.

Il est passé en Suisse de 6400 divorces en 1970 à 21'300 divorces en 2005. (Le taux de divortialité - proportion des mariages qui sont rompus par un divorce - est passé de 15.4 à 52.6.)

Dans tous les pays, le droit du divorce a été réformé, instaurant un pluralisme des divorces, dont le **divorce par consentement mutuel**, afin d'éviter d'envenimer la procédure quand les époux n'avaient pas de graves griefs l'un envers l'autre. Dans les pays de l'OCDE cela représente 50 % du nombre de divorces.

• Montée de l'union libre

Pour la Suisse, le taux de nuptialité a diminué, on est passé de 46'700 mariages en 1970 à 3200 en 1978. Il est ensuite remonté pour se stabiliser autour de 39'000-40'000.

En 2005, 40'100 couples se marient soit 1,7 % de plus qu'en 2004.

A titre de comparaison, voyons la situation en France. Le taux de nuptialité a baissé, puis s'est stabilisé, passant de 6,3 pour 1000 en 1980 à 4,3 en 2004. 278'000 mariages ont été célébrés en 2005 comme en 2004. Et aujourd'hui, sur 29,5 millions de personnes qui vivent en couple, 4,2 millions vivent en union libre et ce ne sont plus majoritairement de jeunes couples.

• Montée des naissances hors mariage et des séparations des couples avec enfants

En Suisse l'augmentation des naissances hors mariage n'est pas aussi spectaculaire que dans d'autres pays. En 1970, on compte 3489 naissances de mères célibataires sur un total de 99'216 naissances contre 8174 en 2005 sur un total de 72'903.

Pour la France, les naissances hors mariage ont beaucoup augmenté. Au milieu des années 1960, il n'y a que 6-7 % de naissances hors mariage alors qu'en 2004 elles sont 44 %. Plus d'un premier enfant sur deux naît actuellement hors mariage. Mais ces enfants sont très souvent reconnus par leur père et de plus en plus avant la naissance.

Ce qui était autrefois contraire aux normes sociales est devenu aujourd'hui banal, en liaison avec le développement considérable des unions de fait. Les naissances non désirées se sont raréfiées du fait de la contraception et de l'avortement. Les différences sociales se sont atténuées entre couples mariés et couples non mariés.

• Montée de la monoparentalité maternelle

En Suisse le nombre des familles monoparentales a augmenté mais moins que dans les pays voisins.

En 1970, il y a 106'258 ménages monoparentaux.

En 2000, ils sont 161'323 sur 1'059'617 ménages avec enfants.

Or, la montée de la monoparentalité maternelle inquiète les pouvoirs publics : avec un seul salaire, généralement plus faible que les salaires masculins, ces foyers sont particulièrement menacés par la pauvreté.

• Emergence de nouvelles formes d'être en couple

Le PACS permet l'union de deux personnes par un contrat qui peut être rompu unilatéralement¹. En France, il représente une nouvelle forme d'union pour toutes les personnes voulant se mettre en couple. En Suisse il est uniquement réservé aux couples homosexuels. En janvier 2007, on avait enregistré 367 PACS, 286 pour les couples d'hommes, 81 pour les couples de femmes.

3) Quel est alors le sens du mariage ?

La vie de couple se libère de l'institution. Se pose alors la question **du sens du mariage contemporain** :

- La présomption de paternité a perdu de son importance puisqu'une contestation de paternité peut se fonder sur une expertise génétique
- Et le divorce par décision unilatérale affaiblit la notion d'engagement permanent qu'a eu longtemps le mariage.

Ce qui signifie que :

- Le mariage est devenu un contrat qui peut être rompu unilatéralement.
- Il est moins insupportable aux yeux de notre société que l'un des conjoints soit abandonné plutôt que l'autre soit emprisonné dans une union dont il ne veut plus.

¹ En France le PACS (15 novembre 1999) constitue un contrat de solidarité entre deux personnes, mais sans les devoirs de fidélité du mariage : « contrat conclu entre deux personnes physiques majeures de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. » Ils « s'apportent une aide mutuelle et matérielle. Les modalités de cette aide sont fixés par le pacte ». Il peut être mis fin à ce contrat unilatéralement par simple lettre recommandée.

- Le mariage est devenu une union qui n'est plus indissoluble dans son principe. L'antique morale du devoir et du sacrifice (qui était surtout destinée aux femmes) est discréditée au nom de l'authenticité du sentiment et du droit au bonheur.
- On assiste à la montée du bonheur individuel. Les individus deviennent plus soucieux de leur bonheur amoureux et attendent beaucoup de la vie de couple : jadis hommes et femmes menaient une vie très séparée, les rôles étaient différenciés, la sociabilité séparée.
- Désormais, l'idéal moderne du mariage, c'est le partage des goûts et des intérêts, l'échange, la conversation. Le mariage a pour objet l'épanouissement affectif et sexuel des membres du couple.

Le mariage est devenu surtout le lieu de l'expression des sentiments, de la vie commune, du soutien réciproque. Le couple n'est donc plus la famille. Ce n'est qu'au moment d'envisager la naissance d'un enfant qu'un couple décide ou non d'être une famille. A mesure que le mariage devient moins contraignant et se dégage de la filiation, son sens change, et le choix de se marier ou non devient subjectif.

Ce sens nouveau donné au mariage pose une autre question qui est en débat aujourd'hui, celle du mariage des couples homosexuels.

Du moment où le mariage se réduit à l'officialisation de la vie de couple, à rendre public un lien de couple, une vie amoureuse, pourquoi refuser cette reconnaissance aux couples homosexuels ? Le débat à propos du mariage homosexuel passionne l'opinion publique dès les années 1990. Nous avons assisté à la naissance de contrats de solidarité qui, comme nous l'avons mentionné, sont, selon les pays, réservés uniquement aux couples homosexuels ou concernent tout couple voulant y recourir. Il s'agit donc d'une nouvelle institution, fondée sur la relation sexuelle qui fait couple et solidarité actuelle. Elle pose la question de savoir quels droits et avantages il est légitime de donner à un couple quand il n'est pas constitué en référence à l'enfant qui en serait issu ni quand aucun engagement à une solidarité durable ne lie ses membres.

II. Changement de la place de l'enfant

Quels sont les changements du lien du couple sur le statut de l'enfant ? Comment se répercutent-ils ?

1) *La mutation du statut de l'enfant*

- Au 19^{ème} siècle, la **révolution industrielle** et l'urbanisation ont changé le statut des enfants. Dans une société d'exode rural où les villes doublent de population, la transmission familiale d'une profession et d'un héritage se dévalue et le salariat constitue une forme d'indépendance par rapport à la famille.
- La **mise à l'école obligatoire**, à la fin du 19^{ème} siècle, de tous les enfants a aussi contribué à changer leur condition. Les enfants sont désormais transformés par ce qu'ils apprennent à l'école et, dans bien des cas, ils en savent plus que leurs parents, grâce à leurs études.
- Peu à peu, **l'Etat s'immisce dans les familles pour surveiller** la façon dont les parents s'occupent de leurs enfants.
- En même temps que **les parents vont limiter leur nombre d'enfants**, ils vont s'intéresser davantage à leur éducation. Grâce aux progrès de la médecine, la mort d'un enfant va peu à peu devenir un événement rare et intolérable.
- Au 20^{ème} siècle, l'idée que **l'enfant a des droits** va naître et se diffuser. Et c'est l'infanticide qui va devenir le crime des crimes, à la différence des sociétés traditionnelles où c'était le parricide.

Avec la diffusion de la contraception, l'enfant va devenir l'enfant du désir, c'est-à-dire un bien rare et précieux. Il est le fruit d'un désir exprès, différencié du désir sexuel. Il est le fruit du projet privé de ses géniteurs. C'est ainsi que le bébé accède d'emblée au statut d'individu à part entière, de sujet. A partir des années 1980, avoir un enfant va devenir un moyen de l'accomplissement de soi. La maternité, et un peu plus tard la paternité, sont vécus comme une expérience identitaire et existentielle. Et l'enfant que l'on fait pour soi est aussi un enfant dont il s'agit d'assurer le bonheur. Avoir un seul enfant peut alors suffire à remplir une vie.

2) *Les nouvelles responsabilités des parents*

- **L'amour maternel va devenir inconditionnel.** On sait que le prétendu « instinct maternel » n'existe pas en tant que tel et que le désir d'enfant et l'amour de l'enfant sont pris et constitués dans une histoire à la fois sociale et individuelle. Les femmes vont mettre leur idéal dans le dévouement maternel. La psychologie de l'enfant des années 1950-60 va mettre l'accent sur l'attachement mère-enfant, indispensable à la sécurité matérielle et psychique, voire à la survie de l'enfant.
- Les parents et surtout les mères, selon la division traditionnelle des rôles de genre, ont progressivement intériorisé l'idée qu'elles étaient **responsables du bien-être de leurs enfants**.
- **La diffusion et la vulgarisation de la psychologie de l'enfant.** depuis les années 1960, mettent en évidence l'importance décisive de la petite enfance sur la construction de la personnalité adulte. Les relations entre l'enfant et sa famille peuvent déterminer les souffrances psychiques de toute une vie. Les parents ont appris à **écouter la parole de leurs enfants**, à respecter leur personnalité, à tenir compte de leurs désirs. Sont ainsi déconsidérés les procédés éducatifs corporels et souvent brutaux. Bien éduquer son enfant, c'est savoir être tendre sans être fusionnel, n'être ni trop autoritaire, ni trop

laxiste. Il ne s'agit plus de conformer les enfants à un modèle idéal. Pour que les enfants réussissent leur vie, il faut que les parents les aident à s'épanouir, à devenir eux-mêmes.

Jamais les parents n'ont été aussi incertains de ce qu'il fallait faire, ni aussi dépendants des « experts » et des professionnels, aux avis souvent contradictoires.

- **Le nouvel enjeu de la réussite scolaire**

Avec la montée du chômage et la scolarisation secondaire de masse, les diplômes apparaissent comme de plus en plus nécessaires pour entrer sur le marché du travail. La réussite scolaire des enfants devient un enjeu qui cristallise l'angoisse des parents. La compétition est plus vive que jamais.

L'éducation des enfants réclame un engagement affectif et matériel et une disponibilité inédite de la part des parents, et surtout des mères. Une bonne mère devient un véritable coach pour la réussite scolaire de son enfant. Quel que soit le milieu social et le niveau scolaire de l'élève, la mère y passe en moyenne plus du double de temps que le père.

Ainsi, l'enfant est devenu un « sujet » dès son plus jeune âge. La responsabilité parentale s'en trouve plus affirmée, pour assurer à l'enfant une qualité de soins et d'éducation conforme aux représentations nouvelles des besoins de l'enfant. Elle pèse particulièrement sur la mère en cas de séparation d'avec le père.

3) Vers l'indissolubilité du lien de filiation des enfants en dehors du mariage : les réformes du divorce et de l'autorité parentale

Naguère, il existait une hiérarchie des filiations, les enfants légitimes ayant un statut privilégié par rapport aux enfants nés hors mariage, naturels ou adultérins. Aujourd'hui cette distinction a disparu. L'enfant ne doit plus subir de discriminations ou d'inégalités en fonction des circonstances de sa naissance. En se personnalisant et en reposant de plus en plus sur l'affectif, le lien de filiation s'affirme toujours davantage comme un lien inconditionnel. Le couple est de plus en plus considéré comme précaire, le mariage comme un contrat optionnel ou révocable. L'idéal serait alors que la responsabilité d'être parent survive au couple et que le lien parent-enfant soit indissoluble.

On remet en cause l'idée que la mère est naturellement faite pour s'occuper des enfants et que les enfants ont surtout besoin de leur mère, plus que de leur père.

Avec la montée du féminisme, les jeunes couples se veulent égaux et les nouveaux pères, même s'ils sont minoritaires, s'occupent beaucoup de leurs jeunes enfants. En cas de séparation, ils ne veulent pas les perdre et certains s'organisent en groupes de pression pour réclamer le partage de la garde.

Avec la réforme du droit du divorce en 2000 et la création du **divorce par consentement mutuel** on a voulu dédramatiser le divorce et permettre aux parents de pouvoir continuer tous les deux à s'occuper de leurs enfants en tant que parents. Il s'agissait d'éviter d'envenimer le conflit pour préserver la possibilité d'une coopération et pour éviter que l'un des parents ne perde son enfant, et les enfants l'un de leurs parents. C'est l'intérêt de l'enfant qui doit primer pour l'attribution de sa garde, qui n'est plus confiée à l'époux innocent.

Une nouvelle norme, très exigeante, se diffuse : la norme du « bon divorce » pour tous les divorçants. La société accepte la banalisation du divorce, mais à condition que les divorçants qui ont des enfants « se comportent comme des gens intelligents » et qu'ils épargnent les enfants en apaisant leurs conflits ou en évitant de les y mêler. Il s'agit de promouvoir la pérennité du « couple parental », au-delà de la dissolution du « couple conjugal ».

Le rôle de la volonté individuelle est étroitement encadré en ce qui concerne le lien de filiation. « *On ne divorce pas de ses enfants* ». Les accords entre les parents sont valorisés, mais à condition qu'ils respectent l'intérêt de l'enfant. Ainsi la prise en charge des enfants se trouverait déchargée des aléas de la vie conjugale de leurs parents. Au nom de la préservation des droits de l'enfant et de son intérêt, au nom d'une égalisation formelle des situations des hommes et des femmes, la norme sociale (par exemple celle véhiculée par la médiation familiale) suggère qu'il y a une seule « bonne » façon de prendre en charge l'éducation des enfants et, ce faisant, elle limite singulièrement la privatisation et le pluralisme des modalités d'organisation de la famille contemporaine.

III. La redéfinition des rôles familiaux et surtout parentaux

Nous allons aborder ce thème d'abord en regardant les rôles des parents dans les familles unies et ensuite dans les familles séparées.

A. Dans les familles en général

1) *L'inégalité persistante des rôles paternels et maternels*

Bien que les femmes soient plus diplômées, elles ont des revenus très inférieurs aux hommes mais s'occupent plus qu'eux du ménage et des enfants. C'est que la dimension maternelle et familiale est presque toujours présente dans la manière dont les jeunes filles envisagent leur avenir, tandis que pour les hommes, c'est leur carrière professionnelle et les revenus qu'ils en tirent qui constituent leur identité et auxquels ils donneront la priorité.

Les femmes veulent « concilier leur vie professionnelle et leur vie familiale » alors qu'il semblerait que cette conciliation ne concerne pas les hommes. Ainsi les femmes retardent souvent la naissance de leur premier enfant pour démarrer leur vie professionnelle. Les mères actives s'occupent des enfants une heure de plus en moyenne que les pères, et persévèrent à prendre en charge le suivi scolaire. Mais surtout elles ont généralement la charge mentale des enfants en permanence. C'est la mère qui organise l'emploi du temps de l'enfant, qui jongle avec les horaires de la nourrice ou de la voisine, qui retient la baby-sitter ou la grand-mère pour faire face à un imprévu, et inscrit l'enfant au centre de loisirs.

La fin du modèle de la femme au foyer ne s'est pas accompagnée d'une répartition égalitaire des soins du ménage et des tâches éducatives. Les représentations ont évolué mais non au point qu'il apparaisse normal à tous que la charge du travail domestique et des enfants soit répartie à égalité.

2) Les difficultés de l'exercice de l'autorité des parents sur les enfants

Nous avons vu que les modalités traditionnelles de l'exercice de l'autorité sont condamnées. Les normes et les contraintes nécessaires à la vie sociale et à la réussite scolaire et professionnelle doivent être intériorisées par les enfants, expliquées par les parents, sans coups, sans injures, sans menaces, sans humiliations. Les parents tâtonnent donc à la recherche de l'équilibre impossible entre trop et trop peu d'amour, trop et trop peu d'exigences. Ils doivent négocier, surtout quand les enfants arrivent à l'adolescence. Fatigués, inquiets et sceptiques devant un avenir incertain, ils ne cherchent plus à s'imposer comme des modèles.

C'est surtout la paternité qui demande aujourd'hui à être réinventée. Le père dans la famille unie préfère aujourd'hui rester proche de son enfant, quitte à renoncer à se faire obéir : il ne veut plus de son rôle antique d'autorité. Les difficultés dans l'exercice de la paternité sont particulièrement aiguës pour les pères frappés par le chômage et la précarité, surtout quand rien ne les a préparés à réinventer la paternité. Il est difficile d'échanger leur rôle traditionnel de père pourvoyeur et de chef incontesté contre un rôle nouveau, affectif et relationnel.

B. Dans les familles dissociées

1) Fragilité du lien père-enfants après la séparation des parents

Pour deux tiers des enfants, le droit de garde est attribué à la mère. Pour un autre quart, la mère et le père continuent à exercer conjointement l'autorité parentale.

Avant l'introduction du partage de l'autorité parentale en 1998, la garde de plus de 90% des enfants était attribuée à la mère. La proportion des pères qui obtiennent le droit de garde représente actuellement 7%. (Moins de 1% des enfants vit avec aucun des deux parents) ²

Pourquoi un tel écart ? Quelles sont les raisons de cette abstention des pères ? La raison la plus fréquemment invoquée est que les enfants sont habitués à ce que ce soit plutôt la mère qui s'occupe davantage d'eux. La vie des hommes est organisée en donnant la priorité à leur carrière professionnelle et ils n'ont pas l'habitude de s'occuper seuls de l'enfant. Lorsque les hommes se remettent en couple, ils ont tendance à ralentir le rythme des visites des enfants surtout lorsque les enfants sont adolescents. Par ailleurs, il faut aussi mentionner que les enfants surtout plus âgés, ne sont pas nécessairement disposés à voir l'autre parent à des moments bien déterminés, ce qui serait possible s'il y avait une grande souplesse dans l'organisation des droits de visite. Or beaucoup de mères ne font pas preuve d'une grande flexibilité dans ce sens.

Un autre élément joue négativement : la question de la **pension alimentaire**. Le divorce appauvrit les deux parties et les pères qui ont à verser une pension pour leurs enfants ont souvent du mal à la payer régulièrement. Régler ce dû est psychologiquement pénible pour eux. Ils ont souvent l'impression de financer leur ex-femme et quand celle-ci vit de nouveau en couple, ils ont l'impression de financer leurs successeurs auprès d'elle.

La pension est souvent l'occasion de tensions qui retentissent sur la fréquence des visites des enfants. Sa revalorisation quand les enfants deviennent adolescents ou étudiants et que leurs dépenses explosent, est problématique. Certaines mères renoncent d'ailleurs, par lassitude, à en exiger le paiement ou l'augmentation. Mais dans ce cas, les pères renoncent aussi souvent à voir leurs enfants, surtout quand ils en ont d'autres, issus de leur union actuelle.

Longtemps, les sociologues ont été méfiants face aux statistiques qui indiquaient des effets négatifs du divorce parental sur les enfants. Ils attribuaient à juste titre les difficultés que rencontrent ces enfants à la diminution des ressources financières qu'entraînent le divorce et la monoparentalité. Ils redoutaient une stigmatisation idéologique et moralisatrice culpabilisante pour les parents. Pourtant il est nécessaire de regarder en face la plus faible réussite scolaire en cas de séparation des parents qui frappe tous les milieux sociaux. La séparation des parents avant la majorité de l'enfant réduit la durée de ses études de six mois en moyenne.

² Cf. Rapport sur les familles 2004 Département fédéral de l'intérieur

« *L'avantage scolaire lié à une enfance passée dans une famille favorisée du point de vue culturel et social semble fortement amoindrie en cas de désunion familiale.* »³

De nets écarts de réussite sont observables entre les enfants qui ont connu la séparation de leurs parents avant leur majorité et ceux qui en ont été préservés. On ne sait pas quels facteurs jouent le plus mais on ne peut incriminer seulement les facteurs économiques puisque le désavantage atteint aussi les enfants des milieux favorisés que le divorce de leurs parents ne précipite pas dans la pauvreté. Il est probable que l'ambiance conflictuelle entre les parents a une influence très néfaste. (cf. Thomas Piketty). Mais on peut aussi faire l'hypothèse que la réussite scolaire demande un investissement familial peu compatible avec l'instabilité et les incertitudes occasionnées par une séparation. Même si les mères ont accepté l'idée que les enfants ont (sauf quand le père est violent ou abuseur) besoin de leur père et ne font pas obstacle aux contacts entre ses enfants et l'autre parent, il reste une proportion importante de pères qui perdent le contact avec eux. Et cette fragilité du lien du père avec ses enfants est un problème social non résolu.

2) La résidence alternée est-elle la solution après la séparation ?

La résidence alternée n'existe pas officiellement en Suisse. Les parents qui choisissent la résidence alternée s'organisent entre eux à l'amiable pour gérer le rythme et les conditions de l'alternance. Cela signifie généralement qu'une communication est encore possible entre eux, qu'ils peuvent coopérer, qu'ils ont gardé une certaine estime de l'un vis-à-vis de l'autre, au moins en tant que parent. Seule une petite minorité de couples la pratique de manière officieuse.

La réussite scolaire des enfants est-elle moins compromise quand il y a résidence alternée ? C'est probablement vrai mais nous ignorons si c'est parce que les parents qui pratiquent la résidence alternée se sélectionnent d'eux-mêmes comme plus aisés financièrement, plus favorisés culturellement, et surtout moins en conflit que la moyenne des divorçants. Ainsi est-il prévisible que leurs enfants aient moins de difficultés que les autres. Résidant chez un seul parent, ils auraient aussi bénéficié de ces avantages dont il serait erroné de faire crédit au mode de résidence. Il est difficile d'établir si la résidence alternée est vraiment dans l'intérêt de l'enfant. L'opposition à cette alternance vient-elle seulement de mères fusionnelles, qui veulent écarter le père ? Ou bien de courants réactionnaires pour lesquels la mère peut seule répondre aux besoins de l'enfant tandis que le père doit être cantonné à son rôle traditionnel de pourvoyeur et se contenter de recevoir son enfant un week-end sur deux ?

En fait, la plupart des pédopsychiatres et des psychologues font observer qu'il faudrait pouvoir trouver des solutions sur mesure quand le bien-être de l'enfant est en jeu.

3) Les tensions des recompositions familiales

De plus en plus d'enfants de parents séparés ou divorcés assistent à la remise en couple de l'un de leurs parents ou des deux. La spécificité de la famille recomposée est qu'elle hérite de tout un passé qui la rend plus complexe en fonction de l'hétérogénéité des filiations des enfants qu'elle accueille.

Evoquons quelques problèmes sans approfondir :

- **La désignation des membres pose déjà problème** : le demi-frère peut être assimilé à un frère, mais comment désigner l'enfant du nouveau conjoint de son père ou de sa mère ?
- **Les rôles** ne sont pas définis à l'avance, à chacun de les inventer, d'où un risque accru de conflits. Il n'y a pas de référence claire, pas de modèle auquel se rattacher.
- **L'aménagement du logement**. Quels enfants auront leur chambre ?
- **La répartition des charges financières**. Qui doit prendre en charge les frais des enfants lorsque les pensions alimentaires ne couvrent pas leurs besoins ? Peut-on avoir des différences de traitement au plan économique entre enfants du premier et deuxième lit dans un même ménage ?
- La recomposition familiale **ne produit aucun droit ni devoir entre beau-parent et bel-enfant**, sauf établissement d'un lien de filiation par reconnaissance ou adoption simple de la part du beau-parent. Comment assurer au beau-parent une place du moment où il partage certaines responsabilités dans la prise en charge des enfants ?
- **La position du beau-parent est très délicate**. On lui demande de jouer un rôle de parent mais en même temps de ne pas usurper la place du parent biologique.

C. Homosexualité et filiation

S'agissant d'homoparentalité, la sociologie est bien incapable de répondre aujourd'hui à la question du bien-être des enfants éduqués par un couple de même sexe. Bien sûr, l'hétérosexualité des parents n'est en rien une garantie de ce bien-être. Il n'existe pas d'études sur un échantillon représentatif, car nous ne savons même pas combien de couples homosexuels élèvent aujourd'hui des enfants et nous ne disposons d'aucune étude longitudinale qui suive une cohorte sur deux

³ P. Archambault, « Séparation et divorce : quelles conséquences sur la réussite scolaire des enfants ? », **Population et sociétés**, n°379, mai 2002.

génération. Les études dont nous disposons reposent sur des enquêtes par téléphone où se sont les parents contactés par l'intermédiaire d'une association de parents gays ou lesbiens qui répondent aux questions sur le comportement de leurs enfants.

D'autre part, ces enquêtes ne font pas la différence entre des situations qui n'ont rien à voir entre elles : la majorité des enfants concernés sont **nés d'un couple hétérosexuel** « banal » qui s'est **séparé** et vivent avec leur parent (le plus souvent leur mère) qui s'est mis en couple avec quelqu'un du même sexe. Et ils continuent le plus souvent à voir leur autre parent. D'autres enfants naissent d'un père (parfois vivant en couple homosexuel, par exemple dans le cadre de contrats gays-lesbiennes) qui les a reconnus et qui les voit régulièrement. Même si ce père n'a jamais vécu avec la mère et même si la procréation n'a pas été le fruit du désir de l'un pour l'autre, il s'agit là d'enfants ayant un père et une mère généalogique et qui partagent le système de parenté commun. Il s'agit là de foyers recomposés presque comme les autres, avec comme seuls problèmes les tensions banales des familles recomposées et les risques que les enfants aient à souffrir de l'homophobie éventuelle de leur entourage. On ne voit pas pourquoi suspecter les compétences éducatives de ces personnes en fonction de leurs préférences sexuelles, même si les psychanalystes prétendent que le choix inconscient d'une sexualité non procréatrice par les homosexuels est chargé d'une dimension de refus de l'enfant. D'autres enfants encore naissent par insémination artificielle dans un couple lesbien et ne savent pas qui est leur père biologique. Est-ce que ceux-ci risquent d'avoir plus tard des problèmes d'identité sexuelle ?

Conclusion

Comment tous ces changements affectent-ils les relations entre les professionnels de l'enfance et les parents ?

Si nous reprenons brièvement les différents facteurs que je viens d'évoquer qui ont contribué aux changements du panorama des familles, nous pouvons dans cette partie de conclusion nous demander comment ils modifient la relation entre les parents et les institutions scolaires et sanitaires.

1) la mutation du statut de la femme

Les femmes deviennent, avec l'éducation, des partenaires importantes dans l'éducation scolaire et dans la prise en charge des enfants. Il faut composer avec leurs savoirs sur ce qu'est l'éducation des enfants. Elles revendiquent des compétences là où autrefois c'était les spécialistes qui étaient uniquement les experts.

Nous assistons à un double mouvement en ce qui concerne les compétences nécessaires pour assurer l'éducation des enfants : d'un côté à un recours de plus en plus massif aux experts, professionnels spécialisés dans le domaine de la santé mentale ou physique, des sports, des activités créatives ou récréatives, des apprentissages intellectuels ou corporels ; et de l'autre à une revendication des parents d'être les plus à même de prendre en charge ou à évaluer les besoins qui concernent l'éducation de leurs enfants.

Les parents vont demander à l'école de se charger de l'éducation des enfants tout en ne voulant pas perdre la maîtrise et le contrôle sur la manière dont les professionnels mettent en pratique cette délégation.

Par ailleurs, l'école demande aux parents de s'impliquer et d'assumer une partie des responsabilités dans l'éducation des enfants. Elle sollicite les deux parents à être présents auprès de leurs enfants. Les instituteurs déplorent le peu d'implication de certains parents mais en même temps la trop grande participation d'autres qui empiètent sur leur terrain.

2) la précarité des unions, le « démariage »

Dans le cas où les parents ne vivent plus ensemble avec leurs enfants, certaines questions se posent aux professionnels, tant du secteur scolaire que sanitaire, qui prennent en charge les enfants. Et les réponses ne sont pas claires.

Quel est le **parent partenaire de l'école ou du pédiatre** lorsque les deux parents sont séparés ?

A qui faut-il s'adresser et comment ?

Comment régler la présence d'un **beau-parent** qui assume un rôle de parent biologique ?

Comment assurer la continuité de la prise en charge éducative des élèves lorsqu'on ne sait pas qui est le parent en charge ?

Comment faire **face aux conflits des parents** qui dépassent la sphère familiale et sont portés dans le domaine scolaire ou sanitaire ?

Plus largement, comment **donner aux enfants un sens de l'engagement**, de l'importance du respect des règles quand leurs propres parents ne sont plus des exemples ? (non respect des droits de visite, du paiement des pensions alimentaires, des principes éducatifs de l'autre parent ?)

Comment apprendre aux enfants à vivre **dans deux univers normatifs** très différents sans en faire des enfants déchirés entre des règles différentes chez maman ou chez papa ?

Cependant il faudrait se garder de voir uniquement ces difficultés comme résultant de la séparation des parents. On peut aussi souligner que ces situations recèlent des aspects positifs. Le fait que les enfants soient dans des situations différentes lorsqu'ils passent d'un foyer à l'autre peut être vu comme une grande richesse. Les enfants apprennent à composer avec des **univers normatifs différenciés**, s'ouvrent à d'autres horizons culturels par la présence de demi-frères et de beaux-parents.

Ils apprennent à composer avec des **règles contradictoires** et à **se forger leur propre univers normatif**, ce qui leur permet de **s'autonomiser**. Ils apprennent à être **flexible** et à **évaluer les situations de plusieurs points de vue**. Ils apprennent à faire valoir leurs besoins et développer des **capacités de négociation**. Ils apprennent à **rechercher les solidarités** non seulement à l'intérieur du cercle domestique mais aussi à l'extérieur en faisant confiance aux maîtres ou aux professionnels qui s'occupent d'eux.

En ce qui concerne la prise en charge des enfants par les parents on assiste aussi à la plus grande prise **en compte des pères**, souvent grâce à la séparation.

Non seulement certains s'impliquent plus dans l'éducation à donner aux enfants, mais les institutions les prennent plus en compte et demandent aussi leur avis.

Ce qui en retour complique aussi pour les professionnels le travail d'éducation. Ils doivent à la fois prendre en considération le know how des mères mais aussi celui des pères pas nécessairement d'accord avec les premières.

En un mot le partage des responsabilités éducatives entre famille, école, système sanitaire se trouve bouleversé et doit être adapté à chaque fois à la situation d'un enfant particulier. On ne peut plus décréter des principes généraux qui peuvent s'appliquer univoquement à toutes les situations.